



Courrier hebdomadaire

n° 2475-2476 • 2020

# **Grèves et conflictualité sociale en 2019**

## **II. Luites sociales : entre salariat et précarial**

Iannis Gracos

**CRISP**

## Courrier hebdomadaire

Rédacteur en chef : Cédric Istasse

Assistante éditoriale : Fanny Giltaire

Le *Courrier hebdomadaire* est soutenu par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est également publié avec le concours du Fonds de la recherche scientifique-FNRS et de la Fondation universitaire de Belgique.



Une version numérique du *Courrier hebdomadaire* est disponible en *pay per view* (au numéro) et en accès gratuit pour les abonnés sur le site portail de CAIRN (<http://www.cairn.info>).

Le numéro simple : 6,90 euros – le numéro double : 12,40 euros

Abonnement : 235,00 euros

Souscription, commandes et informations :

CRISP – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tél : 32 (0)2 211 01 80 – Fax : 32 (0)2 219 79 34

<http://www.crisp.be> – [info@crisp.be](mailto:info@crisp.be)

IBAN BE51 3100 2715 7662 – BIC BBRUBEBB

TVA 0408 141 158

Éditeur responsable : Jean Faniel – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

## TABLE DES MATIÈRES

4. SIDÉRURGIE À CLABECQ (NLMK) : UN FEU SANS OXYGÈNE	7
4.1. Une restructuration prévisible	7
4.2. Un conflit potentiellement explosif...	9
4.2.1. Annonce et position de la direction	9
4.2.2. Une base ouvrière ayant recours à un répertoire d'actions conflictuel	10
4.2.3. Durcissement du rapport de force	10
4.3. ... mais sans direction ni plan de bataille	11
4.3.1. Des délégations syndicales débordées	11
4.3.2. Une absence d'extension de la lutte en dehors de l'usine	12
4.3.3. Des pouvoirs publics en accord avec la direction de NLMK	13
4.4. Épuisement et impasse	14
4.4.1. Des divisions exploitées par la direction	14
4.4.2. Repli sur la procédure Renault	15
4.4.3. Fin du conflit et résultats	16
4.5. Conclusion	16
5. L'AVENIR, UN JOURNAL SANS PERSPECTIVE DE LENDEMAIN	18
5.1. Regain de tension entre rédacteurs et direction	19
5.2. Recours au journal pour expliquer le conflit	20
5.3. Une liste noire ? Un <i>lock-out</i> ?	21
5.4. Conflit de légitimité entre les syndicats et la Société des rédacteurs	22
5.5. Pouvoir des journalistes, liberté de la presse	24
5.6. Nouveau durcissement du conflit	28
5.7. Vers le démantèlement de Nethys	30
5.8. Entre découragement et volontarisme	32
5.9. Conclusion	33
6. RYANAIR : LE RETOUR DES GRÈVES EN EUROPE	37
6.1. Premier semestre 2019 : le temps de la concrétisation	37
6.2. Boeing 737 Max, les conséquences sociales d'un problème technique	40
6.3. Deuxième semestre 2019 : le retour des grèves	42
6.4. Conclusion	45

7. LES COURSIERS EN BELGIQUE : D'UNE GRÈVE LOCALE AU RASSEMBLEMENT INTERNATIONAL EN PASSANT PAR LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE NATIONALE	47
7.1. La grève gantoise en faveur d'une augmentation des salaires (15 juin 2019)	47
7.2. La première assemblée générale nationale du Collectif des coursier.e.s (9 novembre 2019)	50
7.2.1. Le <i>peer-to-peer</i> (P2P) : un tiers statut ?	51
7.2.2. Un cahier de revendications national : vers une négociation ?	54
7.2.3. Résultats	56
7.3. La deuxième réunion européenne des coursiers (11 décembre 2019)	57
7.3.1. Lobby pour un statut et/ou lutte pour un salaire ?	58
7.3.2. Le libre choix : entre salarié et indépendant ?	60
7.4. Conclusion	61
8. MOBILISATION INÉDITE DANS LE SECTEUR DES TITRES-SERVICES	62
8.1. Un secteur aux conditions d'emploi et de travail peu favorables à la mobilisation collective	62
8.2. À l'origine du conflit : la remise en cause des principes de l'accord interprofessionnel	65
8.3. Une diversité d'actions collectives	67
8.4. Vers le dénouement	69
8.5. Conclusion	71
9. LA « GRÈVE DES FEMMES / GRÈVE FÉMINISTE » DU 8 MARS 2019	72
9.1. Émergence de la grève internationale des femmes	73
9.2. Le Collecti.e.f 8 maars	74
9.3. Le manifeste de la grève	76
9.4. La mobilisation pour la grève	77
9.5. Les grèves des femmes / grèves féministes	80
9.6. La grève du 8 mars 2019	81
9.6.1. Grève du travail domestique	82
9.6.2. Grève du travail rémunéré	82
9.6.3. Grève étudiante	83
9.6.4. Autres actions	83
9.7. Conclusion	84
CONCLUSION	85
ANNEXE : LES JOURS DE GRÈVE EN 2019	99

VOLUME I : CONCERTATION INTERPROFESSIONNELLE  
ET FONCTIONS COLLECTIVES DE L'ÉTAT SOUS TENSION

INTRODUCTION

1. LA NORME SALARIALE AU CŒUR DE LA CONFLICTUALITÉ SOCIALE  
INTERPROFESSIONNELLE EN 2019
2. JUSTICE ET PRISONS : ENTRE ÉLECTIONS FÉDÉRALES ET INSTAURATION  
D'UN SERVICE MINIMUM EN CAS DE GRÈVE DES AGENTS PÉNITENTIAIRES
3. CONFLITS DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET NAISSANCE DU MOUVEMENT  
LA SANTÉ EN LUTTE

## 9. LA « GRÈVE DES FEMMES / GRÈVE FÉMINISTE » DU 8 MARS 2019

---

Animé par l'ampleur prise par la « grève internationale des femmes » du 8 mars 2018 en Espagne et dans plusieurs pays d'Amérique latine, un petit groupe de militantes bruxelloises décide de lancer cette initiative en Belgique. À partir de juin 2018, elles organisent des réunions pour préparer la grève de 2019. Le groupe est baptisé Collecti.e.f 8 maars. Il vise à organiser des assemblées générales le plus larges possible afin d'inclure un maximum de femmes dans le processus d'une grève du travail rémunéré, du travail ménager, de la consommation et des études. Entre octobre 2018 et mars 2019, des assemblées générales réunissent chaque mois entre cinquante et cent cinquante femmes.

Le 8 mars 2019, des milliers de personnes participent aux assemblées tenues par le Collecti.e.f 8 maars et à la manifestation organisée à Bruxelles par la Marche mondiale des femmes (événement qui rassemble plus de 15 000 femmes selon les organisatrices), ainsi qu'aux actions décentralisées sur des lieux de travail, dans des universités, devant des ambassades ou dans la rue en Wallonie, en Région bruxelloise et en Flandre. Cette action est remarquable d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif. Elle s'inscrit dans une initiative internationale et intersectorielle qui vise également à briser les frontières séparant le monde dit productif (ou professionnel) et celui dit reproductif (ou domestique), tout en questionnant la place et le rôle des femmes dans les foyers, les lieux de travail, l'espace public, la culture, la politique, l'enseignement ou la consommation. En ce sens, la grève n'est pas conçue comme une action ponctuelle destinée à faire pression sur un employeur ou sur une autorité publique afin de négocier la satisfaction de revendications précises, mais comme un moment de rupture avec le quotidien pour commencer à forger un processus d'unité et d'organisation collective visant une transformation globale de la société. C'est ainsi que, durant cinq mois, des femmes appartenant à des univers politiques et sociaux divers se sont rencontrées à Bruxelles, à Liège, à Gand et à Anvers. Elles ont discuté, réfléchi et élaboré des revendications et des formes d'action communes. Ces rencontres se poursuivent après le 8 mars 2019.

## 9.1. ÉMERGENCE DE LA GRÈVE INTERNATIONALE DES FEMMES

Le 3 octobre 2016, des féministes polonaises débraient contre le projet de loi défavorable à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). L'idée de faire usage de cet outil de lutte traverse rapidement l'Océan atlantique. Deux semaines plus tard, des collectifs féministes argentins appellent à une grève des femmes pour dénoncer la répression d'une manifestation féministe (à laquelle ont participé 100 000 femmes) et le féminicide d'une jeune femme de 16 ans. L'appel est rejoint par des féministes de plusieurs pays d'Amérique latine ainsi que d'Espagne et des États-Unis. Le 19 octobre 2016, des milliers de femmes se croisent les bras dans la plupart des pays hispanophones pour dire « ¡Ni una menos! » (« Pas une de moins ! »). La grève, organisée en 24 heures, n'est massive qu'en Argentine. Cependant, elle a un impact symbolique majeur : il s'agit d'une première grève visant une coordination internationale de femmes pour dénoncer en force les violences de genre. Comprises comme le résultat de rapports de domination et d'exploitation, ces violences sont donc analysées et dénoncées comme étant le produit d'un système économique et politique. Sous le slogan « Si nos vies ne valent rien, produisez donc sans nous ! »<sup>177</sup>, ces féministes décident de se mettre en grève pour donner une réponse politique aux violences qui confinent les femmes et les « corps féminisés » dans le rôle de victimes.

L'idée d'une grève internationale des femmes ne tarde pas à s'étendre<sup>178</sup>. En novembre 2016, des collectifs féministes d'une trentaine de pays décident d'organiser une grève internationale le 8 mars 2017. S'ancrant dans de nombreux pays, le mouvement « Paro Internacional de Mujeres / International Women's Strike » vise à convertir la célébration du 8 mars (journée internationale des droits des femmes) en grève internationale des femmes<sup>179</sup>. Dès la fin du mois de novembre 2016, les collectifs adhérant à ce mouvement commencent à organiser des assemblées générales où les groupes féministes, les syndicats, les associations, les partis politiques (dans certains pays) et toute personne identifiée et/ou s'identifiant comme femme sont invités à participer à l'organisation de la grève du 8 mars.

Le choix de la grève comme mode d'action n'est pas un hasard. Le but n'est pas seulement de protester contre l'exploitation et la domination patriarcale, mais de contribuer à la visibilité du travail salarié et/ou ménager des femmes. Avec le slogan « On est toutes des travailleuses ! », ces féministes se réapproprient l'arme de la grève pour montrer que l'économie s'effondrerait si elle ne pouvait s'appuyer sur des femmes sous-rémunérées ou non rémunérées s'occupant du « travail reproductif »<sup>180</sup>. L'idée est de démontrer que si les mères ne se levaient plus le matin, si les puéricultrices et institutrices se mettaient

\* Chapitre rédigé par Natalia Hirtz, Charlotte Casier et Mathilde Retout.

<sup>177</sup> *Amistad política + inteligencia colectiva. Documentos y manifestos, 2015/2018*, Buenos Aires, Ni Una Menos, 2018.

<sup>178</sup> N. HIRTZ, « Une nouvelle vague féministe en quête "d'un destin imprévu du monde" », *Bruxelles Laïque Échos*, n° 106 : *Ordres, désordres et chaos. Dossier thématique du festival des libertés 2019*, 2019, p. 14-16.

<sup>179</sup> À l'origine, l'appel est lancé par des collectifs de Corée du Sud, d'Irlande, d'Israël, d'Italie, de Pologne, de Russie et de la plupart des pays d'Amérique latine. D'autres pays européens, ainsi que l'Australie, les États-Unis, le Togo et la Turquie, rejoignent progressivement cette initiative. Cf. le site Internet de Paro Internacional de Mujeres / International Women's Strike (PIM/IWS) : [www.parodemujeres.com](http://www.parodemujeres.com).

<sup>180</sup> Travail consistant à s'occuper de l'hygiène, des soins, de l'éducation, de l'alimentation, de l'affect et de toutes les autres tâches indispensables à la reproduction de la vie.



en grève, et si les grands-mères, nounous, voisines et sœurs décidaient de leur emboîter le pas, les hommes ne pourraient pas se rendre sur leur lieu de travail puisqu'il leur reviendrait de s'occuper des enfants. Bref, cette grève s'attaque à la division sexuelle du travail et vise à souligner combien le travail invisible des femmes est indispensable au fonctionnement de l'économie, puisque c'est grâce à ce travail gratuit ou sous-rémunéré que le travail rémunéré est possible<sup>181</sup>.

L'ampleur prise par la grève du 8 mars 2017 en Amérique latine encourage des féministes d'autres pays à rejoindre le mouvement en 2018. En Espagne, des assemblées générales sont organisées dans plusieurs villes et villages tout au long de l'année 2017. Le 8 mars 2018, plus de 5 millions de femmes paralysent l'économie espagnole durant 24 heures.

## 9.2. LE COLLECTI.E.F 8 MAARS

Le 8 mars 2018, constatant la faiblesse de la mobilisation belge pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes et stimulées par les grèves en Espagne et en Amérique latine, quatre féministes bruxelloises décident de lancer l'idée d'une grève des femmes en Belgique. Elles créent un groupe non mixte (à savoir rassemblant uniquement des femmes) pour réfléchir à l'organisation de cet événement prévu pour mars 2019. Formé par le bouche-à-oreille, le groupe est composé de militantes principalement bruxelloises francophones, actives dans des collectifs autonomes notamment du syndicalisme étudiant, de l'anarchisme féministe et de l'action directe. Il décide de s'appeler « Collecti.e.f 8 maars » afin d'être bilingue français-néerlandais. L'objectif est d'étendre le mouvement à toute la Belgique, Flandre comprise.

Une première réunion a lieu à la mi-juin 2019 dans un café bruxellois. Les participantes décident rapidement d'un processus d'organisation de la grève des femmes qui soit « autonome » et « démocratique », via des assemblées générales. La principale tâche du groupe est donc d'organiser la première d'entre elles. Il se réunit durant tout l'été afin d'assurer cette organisation : trouver un local, diffuser l'information, préparer l'ordre du jour, etc.

La première assemblée générale de préparation de la grève a lieu le 7 octobre 2019 à La Tentation (centre culturel de Bruxelles). Se déroulant en non-mixité, elle rassemble environ 150 femmes. Une garderie est organisée pour les enfants des participantes. Ce dispositif sera conservé tout au long du fonctionnement du collectif. La première assemblée générale vise à permettre la rencontre et l'échange entre les participantes afin d'adopter une structure organisationnelle pour le Collecti.e.f 8 maars. Cinq instances sont définies : des groupes locaux, des commissions, une coordination (qui fait le lien entre ces différents organes), un secrétariat et l'assemblée générale.

Les commissions s'occupent des matières transversales concernant l'organisation de la grève et du collectif. Elles sont mandatées par l'assemblée générale. La commission Communication prend en charge les visuels du collectif, son site Internet, ses réseaux

<sup>181</sup> Cf. C. ARRIZZA, T. BHATTACHARYA, N. FRASER, *Féminisme pour les 99 %*. *Un manifeste*, Paris, La Découverte, 2019.

sociaux et les relations avec la presse. La commission Finances gère la trésorerie. La commission internationale assure le lien avec les mouvements pour le 8 mars au niveau international. La commission Revendications est principalement en charge de la formulation des revendications à partir des discussions en assemblée. La commission Inclusivité joue un rôle de référent et de relais concernant les rapports de domination au sein du collectif ; elle rédige notamment une « charte d'inclusivité »<sup>182</sup> définissant le cadre des interactions au sein du Collecti.e.f 8 maars. La commission Syndicat entre en contact avec les organisations syndicales et s'occupe de l'aspect juridique de la grève. La commission Actions organise et coordonne principalement les événements qui auront lieu le jour de grève<sup>183</sup>. La commission Mobilisation a pour objectifs de stimuler la création de groupes autonomes et de prendre contact avec des associations ou collectifs existants. Mais faute de forces, cette commission ne sera presque jamais active après son unique réunion en décembre ; le secrétariat s'occupera de répondre aux demandes d'informations.

Enfin, un groupe d'hommes alliés organise le support logistique aux assemblées et événements du Collecti.e.f 8 maars, en particulier les garderies afin de permettre aux femmes qui ont des enfants à charge de participer. Ces hommes se déclarent « invisibles » (notamment en refusant les demandes d'interviews afin de laisser la place aux premières concernées) et ne participent pas aux différentes instances du collectif. Un document intitulé « Neuf commandements pour les hommes alliés » est rédigé par la commission Inclusivité et présenté en assemblée générale en février.

Des groupes de mobilisation autonomes vis-à-vis du Collecti.e.f 8 maars sont formés sur une base territoriale, selon les secteurs d'activité ou suite à des demandes spécifiques. Ainsi, des groupes de femmes s'organisent à Liège, Gand et Anvers, afin de mettre en place des actions dans chacune de ces villes pour le 8 mars. Des contacts sont amorcés dans d'autres villes, mais sans réels impacts. Au sein de l'Université libre de Bruxelles (ULB), des groupes de mobilisation d'étudiantes et de chercheuses sont créés pour y organiser la grève. Un groupe réunissant des femmes artistes est également créé, ainsi qu'un groupe de mobilisation « Gouines & Queer », qui organise une séance d'information à la Maison Arc-en-Ciel de Bruxelles avant la grève.

Une coordination se réunit entre chacune des assemblées générales pour préparer et organiser ces dernières. Elle est composée du secrétariat et d'une représentante de chaque commission et groupe local. Le secrétariat s'occupe de la convocation aux réunions de coordination et aux assemblées générales, répond aux courriels généraux, gère les *mailings* et les archives du collectif (procès-verbaux, textes, etc.).

Entre octobre 2018 et mars 2019, des assemblées générales réunissent chaque mois entre cinquante et cent cinquante femmes pour voter les décisions discutées et présentées par les différentes commissions du Collecti.e.f 8 maars. Les sujets abordés ont notamment trait aux revendications, aux formes de grève, à la participation à la manifestation de la Marche mondiale des femmes et au planning de la journée du 8 mars 2019.

---

<sup>182</sup> Cf. le site Internet du Collecti.e.f 8 maars : [www.8maars.be](http://www.8maars.be).

<sup>183</sup> Initialement, il est prévu que l'action du 8 mars 2019 couvre l'ensemble de la Belgique. Mais finalement, le collectif étant composé majoritairement de femmes bruxelloises, elle se concentrera sur les activités bruxelloises.

### 9.3. LE MANIFESTE DE LA GRÈVE

Formée dès la première assemblée générale, la commission Revendications a pour but d'analyser, de discuter et de rédiger des revendications. La première question qui se pose à ce groupe concerne l'appellation de la grève : s'agira-t-il d'une « grève des femmes\* »<sup>184</sup> ou d'une « grève féministe » ? L'option d'une « grève des femmes\* » pose problème aux syndicats, qui expliquent ne pas pouvoir appeler à une grève sur la base du genre des personnes car ce serait discriminatoire. Par ailleurs, la solution d'une « grève féministe » peut s'avérer démobilisante pour un grand nombre de femmes qui ne se considèrent pas comme féministes. Or l'objectif est d'encourager l'adhésion et le soutien des syndicats, et de mobiliser le plus grand nombre possible de femmes. S'inspirant des organisatrices de la grève en Suisse, le Collecti.e.f 8 maars décide donc d'appeler à une « grève des femmes / grève féministe ».

La mission centrale de la commission Revendications consiste à rédiger un manifeste de la grève. Pour englober un maximum des demandes, la commission organise, lors d'une assemblée générale, un atelier au cours duquel les femmes sont invitées à discuter et à rédiger leurs demandes. Elle se charge ensuite d'ordonner ces revendications selon les grandes thématiques : travail, frontières, corps et sexualité, santé, éducation, écologie et violences. Le résultat de ce travail est un manifeste de dix pages. Les 26 et 27 janvier 2019, le Collecti.e.f 8 maars organise un week-end de réflexion, au cours duquel les problématiques présentes dans le manifeste sont abordées dans divers ateliers. Sur la base de ces discussions, la commission réaménage le texte. Enfin, les revendications présentes dans le manifeste sont synthétisées dans un texte d'une page qui, traduit en huit langues (français, néerlandais, allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et turc), sera distribué sur des marchés, des rues, des places et des cafés (cf. Encadré 9.1).

#### Encadré 9.1. Texte synthétique des revendications du Collecti.e.f 8 maars

Assez de la précarité économique organisée, qui nous maintient dans les temps partiels, dans des métiers dévalorisés, faisant de nous des travailleuses pauvres et dépendantes.

Assez de l'inégalité salariale, des retraites tardives et des pensions de misère. Assez des allocations inaccessibles, insuffisantes et inadaptées.

Assez du manque de crèches, de homes et d'infrastructures d'accueil et de soin accessibles, qui fait peser une responsabilité collective exclusivement sur les épaules des femmes\*.

Assez d'être seules à prendre en charge le travail domestique quotidien et le soin aux autres. Assez que ce travail gratuit ou peu rémunéré, et la charge mentale qui va avec, ne nous laissent pas de temps pour nous.

Assez des politiques migratoires racistes qui nous mettent particulièrement en danger, nous enferment, nous condamnent à la pauvreté et nous tuent.

<sup>184</sup> Le Collecti.e.f 8 maars choisit d'utiliser un astérisque pour souligner, en note de bas de page, que l'appellation « femmes » fait référence à « toute personne identifiée et ou s'identifiant comme femme ».

Assez d'être discriminées partout sur base de nos couleurs de peau, de nos origines, de nos revenus, de nos genres, de nos orientations sexuelles, de nos croyances...

Assez des stéréotypes sexistes dans l'éducation, la culture, les médias et la publicité, qui nous renvoient l'image de la femme-objet et nous cantonnent dans des rôles spécifiques et secondaires.

Assez qu'on nous impose comment vivre notre sexualité, notre rapport à la maternité, à la contraception et à l'avortement. Assez qu'on se mêle de nos corps et de nos vies.

Assez des violences médicales et gynécologiques, et des difficultés d'accès aux soins.

Assez des violences physiques et psychologiques (domestiques, sexuelles, dans le couple, harcèlement de rue et au travail...). Assez des féminicides, des meurtres de femmes parce qu'elles sont femmes. Assez de la complicité politique et juridique dont les auteurs bénéficient.

Exigeons du respect, du changement et de réécrire ensemble les règles du jeu.

\* Toute personne s'identifiant et/ou étant identifiée comme femme.

## 9.4. LA MOBILISATION POUR LA GRÈVE

Le Collecti.e.f 8 maars se définit comme « indépendant des partis politiques et des syndicats »<sup>185</sup>. Toutefois, dès la première assemblée générale, une commission Syndicat est créée pour inciter les organisations syndicales à rejoindre l'appel à la grève. En effet, l'autonomie du collectif ne vise pas à exclure les syndicats, mais à lancer une initiative qui puisse être rejointe par toutes, indépendamment des affiliations partisans ou syndicales.

La commission Syndicat prend contact avec la CSC et la FGTB. Des permanentes et des déléguées de la Centrale nationale des employés (CNE, affiliée à la CSC) participent aux assemblées générales et se chargent d'établir le lien avec leur centrale. La Commission wallonne et bruxelloise des femmes CSC, le bureau national des femmes de la FGTB, la coordination genre de la Centrale générale (FGTB), la commission Femmes de la Centrale générale des services publics (CGSP, FGTB) et la commission Femmes du secteur des administrations locales et régionales de la CGSP-ALR (Administrations locales et régionales) invitent des membres du Collecti.e.f 8 maars pour présenter l'appel à la grève.

La CNE intègre la grève dans sa campagne sur l'inégalité salariale et annonce en décembre qu'elle déposera un préavis de grève. L'aile francophone de la CSC déclare soutenir le mouvement et le Collecti.e.f 8 maars, mais ne lance pas de préavis de grève. L'aile flamande de la CSC (Algemeen Christelijk Vakverbond, ACV) adopte la même position : « Concrètement, cela signifie que les femmes qui participent à la grève des femmes et qui subiraient une perte de salaire pour leur implication ont droit à une indemnité de grève », explique le porte-parole de l'ACV, David Vanbellinghen<sup>186</sup>.

<sup>185</sup> Cf. le site Internet du Collecti.e.f 8 maars : [www.8maars.be](http://www.8maars.be).

<sup>186</sup> *Sudinfo* en ligne, 29 janvier 2019, [www.sudinfo.be](http://www.sudinfo.be).

Le 26 janvier 2019, le Collecti.e.f 8 maars organise une conférence de presse pour annoncer la grève du 8 mars, couverte à cette date par un préavis de grève lancé par la CNE. La nouvelle est relayée dans la plupart des médias grand public<sup>187</sup>.

Pour sa part, le bureau de la FGTB annonce sa position officielle aux centrales et au collectif deux semaines plus tard. Le 11 février, elle envoie un courriel au Collecti.e.f 8 maars, indiquant qu'elle appelle à rejoindre la manifestation du 8 mars mais qu'elle ne dépose pas de préavis de grève. La position est la suivante : « Ensemble avec les autres syndicats, nous soutenons les actions du 8 mars, dont la Marche mondiale des femmes à Bruxelles. Le bureau invite les centrales à prendre les dispositions en ce y compris, si elles le jugent utile, par le dépôt de préavis de grève pour couvrir les militants et affiliés qui souhaiteraient rejoindre les actions de la journée du 8 mars 2019 ». Au sein de la FGTB, la Centrale générale, la centrale Alimentation - Horeca - Services (HORVAL), les Métallurgistes Wallonie-Bruxelles (MWB) et certains secteurs de la CGSP Bruxelles déposent un préavis de grève.

Le Collecti.e.f 8 maars ne prend pas contact avec la CGSLB, qui annonce en janvier ne pas soutenir l'organisation d'une grève. Le syndicat libéral explique : « Non pas parce que nous serions contre les revendications de droits et salaires égaux, nous y sommes à 100 % favorables, mais plutôt parce que nous estimons qu'une grève n'est pas la bonne manière, dans ce cas-ci, d'atteindre cet objectif »<sup>188</sup>.

La commission Syndicat se charge également d'informer les femmes non syndiquées ou non couvertes par un préavis de grève. En février, elle publie sur le site Internet du Collecti.e.f 8 maars une brochure résumant le droit de grève et les modalités pour le faire valoir<sup>189</sup>, qu'elle distribue également aux moments de mobilisation. Cette brochure a été élaborée avec l'aide de juristes. Elle informe sur le droit individuel de grève exercé dans le cadre d'une action collective. Elle donne des conseils concernant les alternatives pour les femmes indépendantes, pour les femmes sans titre de séjour ou pour les travailleuses de plateformes numériques. Le texte explique notamment la notion de grève de solidarité : quand un secteur appelle à la grève, les travailleurs de tous les secteurs (affiliés ou non au syndicat qui a déposé le préavis de grève) peuvent cesser le travail.

La commission Syndicat a décidé de consulter certains juristes de la CNE et de la FGTB avant de publier ce texte. La CNE a approuvé et soutenu l'initiative. Pour leur part, les deux juristes consultés auprès de la FGTB fédérale ont suggéré que soit supprimée la partie consistant à expliquer le droit à la grève de solidarité. À la place, ils ont proposé de préciser que « si des travailleu-r-ses font grève sans dépôt d'un préavis de grève dans les secteurs où c'est prévu, ça peut être considéré comme en dépit des accords sectoriels et peut avoir des conséquences » (*sic*). La commission Syndicat a consulté d'autres spécialistes, qui ont validé les propos concernant le droit de grève de solidarité. *In fine*, elle a donc décidé de publier son texte contre l'avis des juristes de la FGTB, ce qui conduira à la défection de certaines militantes de la FGTB pour la promotion de la grève. Pour sa part, le manque

---

<sup>187</sup> Notamment : *L'Écho*, 26 janvier 2019 ; *RTBF Info*, 26 janvier 2019, [www.rtbfb.be](http://www.rtbfb.be) ; *Het Laaste Nieuws*, 26 janvier 2019 ; *De Standaard*, 26 janvier 2019 ; *Sudinfo* en ligne, 29 janvier 2019, [www.sudinfo.be](http://www.sudinfo.be) ; *La Libre Belgique*, 5 février 2019.

<sup>188</sup> *Sudinfo* en ligne, 29 janvier 2019, [www.sudinfo.be](http://www.sudinfo.be).

<sup>189</sup> Cf. le site Internet du Collecti.e.f 8 maars : [www.8maars.be](http://www.8maars.be).

de soutien de la plupart des centrales de la FGTB mènera certaines personnes à se désaffilier du syndicat socialiste.

Les échanges sont parfois difficiles entre militantes et syndicalistes. Selon Zoé Maus, permanente CIEP communautaire<sup>190</sup> : « Lorsque les femmes du Collecti.e.f 8 maars ont présenté leur projet de grève féministe aux syndicats, certain.e.s syndicalistes ont eu des réactions pour le moins corporatistes. En effet, comment une “bande de bonnes femmes” que personne ne connaissait, un obscur collectif, osait lancer un appel à la grève ? Celle-ci n’est-elle pas la chasse gardée des syndicats ? »<sup>191</sup>

Quant à elles, certaines associations féministes se trouvent dépourvues devant l’appel à une grève qui n’était pas prévue dans leurs agendas. Ainsi, Vie féminine<sup>192</sup> décide de ne pas mobiliser, expliquant que cette initiative est trop précipitée<sup>193</sup>. D’autres associations comme Garance, les Femmes prévoyantes socialistes (FPS), Furia (association néerlandophone) et les centres de planning familial se mobilisent pour appeler à la grève.

Le Collecti.e.f 8 maars participe également à des mobilisations syndicales. Par exemple, le 13 février 2019, jour de grève nationale suite à l’échec des négociations portant sur la conclusion d’un accord interprofessionnel (AIP) pour la période 2019-2020<sup>194</sup>, une cyclo-tournée féministe des piquets de grève est organisée en Région bruxelloise. Elle passe par le Westland Shopping d’Anderlecht, le dépôt de la Société des transports intercommunaux bruxellois (STIB), le Centre hospitalier universitaire (CHU) Saint-Pierre à Bruxelles, le rassemblement de la CGSP-ALR public-privé et la tour Proximus.

Diverses initiatives visent à mobiliser en faveur de la grève. C’est notamment le cas à l’ULB, où des chercheuses s’organisent via des assemblées, avec le soutien de la section CGSP Enseignement Recherche de l’université. Elles dénoncent notamment le sexisme, la pression de la hiérarchie et le harcèlement auxquels elles peuvent faire face au sein de l’ULB, qui se traduisent par des barrières liées à la maternité, par le plafond de verre et par la place minoritaire des femmes dans les métiers de la recherche alors qu’elles sont majoritaires parmi les étudiants. En parallèle, dès le mois de novembre, un groupe de mobilisation « Étudiantes de l’ULB en grève » se met en place. De nombreuses revendications sont élaborées, qui concernent notamment le phénomène du viol sur le campus universitaire, l’accès à la contraception et à l’IVG, la rémunération des stages et le sexisme au sein du monde académique. Dès la publication des revendications de ce groupe, de nombreuses actions et mobilisations ont lieu sur le campus en préparation de la grève (banderoles, soirées de soutien, réunions, vidéos, performances artistiques, etc.). Un contact est noué avec des chercheuses de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) qui s’organisent également sur leur campus.

<sup>190</sup> Le Centre d’information et d’éducation populaire (CIEP) est un organe du Mouvement ouvrier chrétien (MOC).

<sup>191</sup> Z. MAUS, « 2019, l’émergence de peuples de potentialités ? Femmes en luttes pour d’autres possibles ? », *Cahiers du CIEP*, n° 26 : F. HUART (dir.), *Grèves et luttes sociales : enjeux et actualités ici et ailleurs*, 2019, p. 30-43.

<sup>192</sup> Vie féminine est l’une des organisations socio-éducatives du MOC.

<sup>193</sup> Le 20 février 2019, Vie féminine indique sur sa page Facebook : « Vie Féminine a pris l’option de ne pas mobiliser largement en 2019, mais d’opter pour une démarche de longue haleine avec les femmes de notre réseau en vue d’une mobilisation en 2020 ». Cette déclaration est retirée quelques heures après sa publication.

<sup>194</sup> Cf. B. CONTER, J. FANIEL, « La norme salariale au cœur de la conflictualité sociale interprofessionnelle en 2019 », *op. cit.*

À la STIB, des conductrices de tram contactent le Collecti.e.f 8 maars pour organiser une rencontre avec les délégués du dépôt de tram afin de pouvoir s’informer et informer les collègues féminines et la direction sur le pourquoi et, surtout, sur le comment de la grève. Début février, des membres du Collecti.e.f 8 maars se réunissent donc avec une conductrice de tram et deux délégués syndicaux de la CGSP-Tram Bus Métro (TBM) et de la CGSLB. Finalement, aucun de ces syndicats ne déposera de préavis de grève et les délégués ne mobiliseront donc pas pour le 8 mars. Cependant, un groupe de travailleuses se réunira, rédigeant des revendications et se mobilisant pour promouvoir la grève.

Au cours des quatre semaines qui précèdent le 8 mars 2019, le Collecti.e.f 8 maars organise des permanences ouvertes chaque vendredi soir dans le local du Steki, buvette associative à Saint-Gilles (Bruxelles). C’est l’occasion de fournir du matériel de mobilisation (tracts, affiches), de rencontrer des militantes de la grève et de préparer des actions dans la ville.

## 9.5. LES GRÈVES DES FEMMES / GRÈVES FÉMINISTES

S’inspirant de l’exemple espagnol, le Collecti.e.f 8 maars appelle à quatre formes de grève : la grève du travail rémunéré, la grève des soins aux autres, la grève étudiante et la grève de la consommation. Le but est d’inviter toutes les femmes à se mettre en grève, qu’elles soient salariées, demandeuses d’emploi, étudiantes ou travailleuses de l’économie informelle. Visant la décentralisation des mobilisations promouvant la grève, le Collecti.e.f 8 maars n’organise pas de groupes de travail pour chaque type de grève. Les participantes aux assemblées générales et les groupes de mobilisation s’occupent de promouvoir les grèves. Étant donné la composition de ces groupes (à savoir que les femmes les plus actives dans l’organisation de la grève ont entre 20 et 40 ans et, pour la majorité, sont des salariées sans enfant et des étudiantes), la promotion de la grève du travail rémunéré et de la grève des études prend le dessus sur celle relative aux autres formes de grève.

Aucun groupe ne s’empare de la promotion de la grève de la consommation. En dépit de son faible impact sur l’économie<sup>195</sup>, cette action peut être envisagée comme un moment de réflexion englobant la division sexuelle, sociale et internationale du travail. Par exemple, elle permet de questionner et de protester contre la taxe rose<sup>196</sup>, les conditions de travail des femmes au niveau international (par exemple, le travail des femmes et des enfants avec des salaires de misère dans de nombreux pays du Sud produisant des marchandises conçues exclusivement pour l’exportation), la dégradation environnementale et son rapport avec le processus d’accaparement des terres des populations paysannes et indigènes du Sud global<sup>197</sup>, ou la banalisation des stéréotypes sexistes dans les publicités et les médias.

<sup>195</sup> Contrairement aux difficultés que présente le fait de rattraper une journée de travail, les achats peuvent être effectués la veille ou le lendemain d’un jour de grève.

<sup>196</sup> Cette expression désigne une différence de prix entre les produits et services étiquetés pour femme et ceux étiquetés pour homme. Cf. P. BELLEFLAMME, « La “taxe rose” : un genre de prix ou des prix de genre ? », *Regards économiques*, UCLouvain, focus n° 14, 2014, [www.regards-economiques.be](http://www.regards-economiques.be).

<sup>197</sup> Il s’agit là d’un processus qui affecte notamment les femmes, les personnes âgées et les enfants. Cf. N. HIRTZ, « De la colonisation au colonialisme », *GRESEA Échos*, n° 100 : *Migrantes dans le capitalisme racial et patriarcal*, 2019, p. 2-13.

Un exemple de cette réflexion englobant la division sexuelle, sociale et internationale du travail surgit néanmoins au sein du Collecti.e.f 8 maars, après qu'a été contacté le Comité des femmes sans-papiers pour discuter de la grève et de la manifestation du 8 mars. Durant ces échanges, le Comité des femmes sans-papiers propose de s'occuper de l'élaboration et de la mise en vente de la nourriture et des boissons durant le rassemblement du 8 mars. En effet, eu égard à l'appel à une grève de la consommation, le Collecti.e.f 8 maars doit veiller à offrir des alternatives pour les personnes qui participeront au rassemblement. Certaines militantes du Collecti.e.f 8 maars sont donc prêtes à accepter la proposition du Comité des femmes sans-papiers. D'autres s'opposent à cette alternative, au motif qu'elle réduirait l'appel à la grève aux femmes avec papiers. Dans ce sens, l'arrêt du travail des femmes avec une nationalité ou un permis de séjour belge serait facilité par la mise au travail des femmes sans-papiers. Suite à une discussion interne, il est finalement décidé de déléguer ce travail au groupe des hommes alliés. Ceux-ci devront veiller à élaborer un menu sur la base des invendus alimentaires et de le proposer à un prix libre et solidaire. Les bénéfices récoltés seront destinés au Comité des femmes sans-papiers, dont les membres pourront ainsi être disponibles pendant cette journée de grève pour organiser une assemblée générale et prendre la parole durant le rassemblement.

La grève des soins aux autres est également peu promue. Si les féministes du continent américain, d'Espagne ou d'Italie appellent à cette grève pour mettre l'accent sur la gratuité du travail ménager au bénéfice de la croissance économique, en Belgique l'appel ne met pas fortement en avant le lien entre travail salarié et travail gratuit. Le texte rédigé par le Collecti.e.f 8 maars invite les femmes à arrêter ce travail afin de profiter de la journée du 8 mars 2019 pour « prendre du temps pour soi-même »<sup>198</sup>. De ce fait, l'appel à la grève des soins aux autres sera parfois interprété comme relevant du domaine de la vie privée, sans lien avec le système politique et économique.

## 9.6. LA GRÈVE DU 8 MARS 2019

Pour assurer la visibilité des quatre types de grève, le Collecti.e.f 8 maars organise un rassemblement durant toute la journée du 8 mars 2019 au Carrefour de l'Europe, devant la gare de Bruxelles-Central. Des assemblées thématiques sont mises en place, ainsi que des concerts et des prises de parole. C'est également de cet endroit que, à 17 heures, débute la manifestation organisée par la Marche mondiale des femmes, à laquelle participe le Collecti.e.f 8 maars en formant un bloc marchant derrière la bannière « Toutes en grève ». Cette mobilisation rassemble plus de 15 000 femmes selon les organisatrices. Des départs groupés vers la manifestation bruxelloise ont été organisés depuis Charleroi, Louvain et Namur. La manifestation dévie de son parcours prévu à partir de la Porte de Namur, où elle prend la petite ceinture jusque Trône. Elle se termine place du Luxembourg. À Anvers, un « Women's Strike Festival » est organisé par le groupe local du Collecti.e.f 8 maars, avec concerts et prises de parole.

---

<sup>198</sup> Cf. le site Internet du Collecti.e.f 8 maars : [www.8maars.be](http://www.8maars.be).



### 9.6.1. Grève du travail domestique

Concernant la grève du travail domestique, l'enjeu principal du Collecti.e.f 8 maars est de rendre possible cet arrêt (d'autant que la grève a lieu en période de vacances scolaires) en s'assurant que des hommes prennent en charge ce travail indispensable. Ainsi, le groupe des hommes alliés du collectif assure une garderie pour les enfants ainsi que le ravitaillement des femmes présentes au Carrefour de l'Europe. Un autre enjeu est la visibilisation de cette grève : le Collecti.e.f 8 maars propose aux femmes qui souhaitent y participer d'accrocher à leur fenêtre des gants de vaisselles, un tablier et des affiches sur la grève.

### 9.6.2. Grève du travail rémunéré

La grève du travail rémunéré est celle qui connaît le plus d'actions. La CNE organise un cortège de travailleuses du commerce qui traverse la rue Neuve derrière la bannière « Nous voulons 0 % d'écart salarial » et distribue des tracts relatifs à la situation des travailleuses du commerce. Quant à elle, la CGSP organise une assemblée ouverte de sa commission Femmes à 10 heures, avant un rassemblement place Saint-Jean à Bruxelles, où se tient un hommage à la résistante Gabrielle Petit, dont la statue est revêtue d'une écharpe mauve (couleur des mouvements féministes). La CNE rejoint le syndicat socialiste à ce rassemblement. Ensuite, CNE et CGSP arrivent ensemble au Carrefour de l'Europe<sup>199</sup>. Le comité Femmes de la FGTB wallonne organise des états généraux féministes à Liège ; ensuite, elle rejoint la cycloparade, manifestation à vélo organisée par un ensemble large d'organisations. En Flandre, la CSC organise une action au Meir (rue commerçante d'Anvers) : elle distribue 311 fleurs aux travailleuses du commerce en référence à la commission paritaire 311, qui fait partie du secteur de la distribution (secteur dans lequel quatre travailleuses sur dix travaillent à temps partiel)<sup>200</sup>.

Au Delhaize Mozart à Uccle, les travailleuses se mettent à l'arrêt de 8 à 10 heures. La déléguée syndicale à l'initiative de cet arrêt a participé à plusieurs assemblées du Collecti.e.f 8 maars. L'objectif de l'action est de dénoncer la pression à la flexibilité sur les contrats précaires, majoritairement occupés par des femmes. Concrètement, les femmes quittent leurs postes et seuls les hommes sont au travail (la plupart portant un signe de soutien envers leurs camarades en grève). Les travailleuses rejoignent ensuite la mobilisation à la gare de Bruxelles-Central<sup>201</sup>.

Des actions ont lieu dans certains hôpitaux. En effet, dans ce milieu très féminisé, les travailleuses font le lien entre les revendications de la grève des femmes et celles du personnel soignant en faveur de plus d'effectifs et de financements. À Bruxelles, l'équipe des unités de soins intensifs du CHU Brugmann observe un arrêt de travail d'environ une heure durant le matin ; une trentaine de travailleurs sont présents à l'action. Au CHU Saint-Pierre, une mobilisation similaire a lieu sur le temps de midi. De manière générale, les syndicats soutiennent symboliquement la mobilisation via des banderoles ou des pin's,

<sup>199</sup> M. CRÉER, « C'était le 8 mars 2019 : la grève des femmes en Belgique », *Axelle Magazine*, n° 217, 2019, [www.axellemag.be](http://www.axellemag.be).

<sup>200</sup> *De Morgen*, 8 mars 2019.

<sup>201</sup> *BXL*, 8 mars 2019, <https://bx1.be>.

ou en organisant des assemblées du personnel sur le sujet. La CNE organise également des piquets dans les hôpitaux de Gosselies, de Lobbes, de La Louvière (Jolimont), de Leuze-en-Hainaut (Saint-Jean-de-Dieu) et de Morlanwelz (Alises), au Centre hospitalier régional (CHR) de Mons et au Grand Hôpital de Charleroi.

Un nombre important d'associations organise des piquets ou des actions de sensibilisation : Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11), Oxfam, Maison de quartier Bonnevie, Molenbeek vivre ensemble (Move), Caritas, Mission locale de Saint-Josse-ten-Noode, MOC et CSC à Aéroopolis (Schaerbeek). Des travailleuses se déclarent en grève dans plusieurs associations : Garance, le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS), la Ligue des droits humains (LDH), Quinoa et Vie féminine. Il en va de même dans des théâtres : La Balsamine et le Théâtre 140 (tous deux situés à Schaerbeek). Le magazine *Axelle* se déclare en grève. Dans certains centres de planning familial, des travailleuses membres du Collectif.e.f 8 mars appellent à se mettre en grève.

Des actions ont lieu dans les communes de Saint-Gilles et de Schaerbeek. Des employées et des stagiaires du Parlement européen se déclarent également en grève. À la STIB, un petit groupe de travailleuses portant une chasuble rose « Stibienne en route » se met en grève et distribue des tracts sur le réseau de transport en commun afin de dénoncer le sexisme dans la société de transports publics et les conditions de travail des femmes dans ce secteur.

### 9.6.3. Grève étudiante

La grève étudiante est également bien suivie, même si la mobilisation est surtout centrée autour de l'ULB. Un piquet filtrant se tient de 9 heures à 11 heures et demie à l'entrée du campus et des cours sont levés. Un rassemblement est organisé sur le temps de midi, avec des discours des groupes de mobilisation des étudiantes, des chercheuses et des nettoyeuses ainsi que des prises de parole libres (slams, témoignages). C'est l'occasion d'établir des liens entre la grève du travail rémunéré et la grève étudiante. Après ce rassemblement, devant le Foyer de l'ULB, chercheuses et étudiantes décident d'aller devant le rectorat de l'université pour déposer leurs revendications au recteur et au vice-recteur en charge des politiques de genre, avant de rejoindre la manifestation nationale. À la VUB, un débrayage (« *walkout* ») est organisé sur le campus pour dénoncer le sexisme et la discrimination. À Louvain-la-Neuve, un groupe local du Collectif.e.f 8 mars relaie l'appel à la grève et organise une manifestation sur le temps de midi.

### 9.6.4. Autres actions

À côté de ces actions de grève, de multiples mobilisations ont lieu. Un rassemblement est organisé à 14h30 par un collectif iranien devant les ambassades d'Iran et des États-Unis pour célébrer le quarantième anniversaire du soulèvement des Iraniennes contre la violence étatique, sociale et domestique envers les femmes<sup>202</sup>. Il faut aussi mentionner l'action du Collectif de lutte anti-carcérale (CLAC), qui organise un rassemblement non mixte devant la prison de Forest en soutien aux détenues et aux femmes de détenus qui « doivent

<sup>202</sup> Le 8 mars correspond au quarantième anniversaire du début des cinq jours de protestation des femmes iraniennes contre le hijab obligatoire en 1979.

faire face, seules, au regard moralisateur de la société, aux difficultés du quotidien, à la diminution des revenus, à la précarité, à l'éducation des enfants »<sup>203</sup>.

## 9.7. CONCLUSION

La grève du 8 mars 2019 est l'une des plus importantes mobilisations féministes que, à ce jour, la Belgique a connues au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. Le nombre important de manifestantes en Région bruxelloise et la large couverture médiatique en témoignent. Ce succès inscrit la Belgique dans un mouvement mondial, considéré par certaines comme une « quatrième vague du féminisme »<sup>204</sup>. Ce mouvement a bousculé les organisations syndicales et associatives, et il les a poussées à se positionner face à cet appel qui vise à transcender les frontières séparant la production et la reproduction, le personnel et le politique, les secteurs professionnels, les lieux de travail, les pays et les régions.

En reprenant l'outil de lutte ouvrière par excellence, le mouvement féministe reconfigure la grève et lui donne un caractère international et global. Les féministes ne sont d'ailleurs pas les seules à réinvestir cet outil de lutte : le 15 mars 2019, quelques jours après la grève du 8 mars, une grève mondiale pour le climat a eu lieu.

En montrant que « quand les femmes s'arrêtent, tout s'arrête », la grève comme mode d'action rend visibles les enjeux autour du travail des femmes et affirme une approche politique de la lutte féministe. Si cette tendance n'est pas neuve et a une longue tradition, elle est largement absente des discours médiatiques dominants, qui préfèrent souvent mettre en avant des enjeux de représentation ou des parcours individuels de femmes. Cette conception globale de la grève s'éloigne des visions syndicales. Centrés sur la défense des droits du travail salarié et ne concevant donc l'usage de la grève que dans le cadre du rapport salarial, la plupart des syndicats éprouvent d'ailleurs quelques difficultés à embrasser cette lutte. Or, que ce soit en Argentine, en Espagne ou en Pologne, le mouvement féministe de la grève internationale du 8 mars devance autant les syndicats que les associations féministes. Il n'est donc pas anodin que certains secteurs de ces organisations se sentent menacés par ce mouvement. Pour les associations féministes, cet événement fait irruption dans leurs agendas qui sont remplis à l'avance (ce qui est dû, notamment, aux modes de financement des associations, fondations et organisations non gouvernementales). L'impossibilité d'investir pleinement cet événement implique pour certaines une invisibilisation concernant leur travail voire, parfois, une perte du contrôle du mouvement. Pour certains secteurs syndicaux, l'appel à une grève de solidarité émanant d'une organisation non syndicale peut représenter une perte de contrôle sur le mouvement des travailleurs ainsi qu'une remise en question du monopole de cet outil de lutte. Il peut également générer une crainte quant aux risques d'édulcoration de celui-ci. Toutefois, l'appel du Collecti.e.f 8 mars et la dimension internationale du mouvement ont pu renforcer le travail que certaines femmes mènent depuis des années en interne pour une réelle prise en compte des droits des femmes par les syndicats.

<sup>203</sup> Cf. « Bloc de soutien aux détenues et aux femmes de détenu.e.s #8mars », Événement Facebook, 8 mars 2019, [www.facebook.com/events](http://www.facebook.com/events).

<sup>204</sup> A. KOECHLIN, *La révolution féministe*, Paris, Amsterdam, 2019.